

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
MAJ 22 MARS 2022 (23 FÉVRIER 2022)

# Élections présidentielles 2022

## PRIORITÉS DU SNES POUR LA CULTURE ET LE SPECTACLE VIVANT

### 1. ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DU SPECTACLE VIVANT DANS LE REDÉMARRAGE DE LEURS ACTIVITÉS

Suite à deux années de crise sanitaire, durant lesquelles les entreprises ont été très éprouvées, il est indispensable de mettre en place des mesures pour maintenir et faire redémarrer les structures du spectacle vivant.

Cela est d'autant plus nécessaire dans un contexte de baisses considérables de fréquentation des salles, accentuées par des comportements de crainte du public vis à vis de la Covid-19 ainsi que par des pertes d'habitude du public à se rendre dans les lieux de spectacles, amplifiées par le télétravail... Il nous apparaît également essentiel de pérenniser les actions de notre syndicat au travers d'un soutien financier, afin de valoriser les actions de structuration et de professionnalisation qui ont été menées depuis de nombreuses années et durant cette crise. Notamment les actions menées à l'occasion du festival OFF d'Avignon.

### 2. SOUTIEN DE L'INDÉPENDANCE

Le secteur du spectacle vivant privé compte un très grand nombre d'entreprises indépendantes, de grande notoriété comme de plus modeste, qui sont davantage fragilisées par la crise que les groupes et les entreprises internationales.

Il nous semble indispensable de revenir à une situation plus équilibrée, par la remise en place de règles plus protectrices des entreprises indépendantes face aux phénomènes de concentration, les privant de possibilités d'acquérir des outils de travail et de production comme des salles de spectacles, des théâtres ou des festivals.

Il est essentiel de pouvoir continuer à exercer nos activités en toute indépendance, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

### 3. FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES AUX SPECTACLES

Les jeunes étant de plus en plus éloignés du spectacle vivant, il est nécessaire de renouveler les publics, notamment les publics jeunes, qui seront les spectateurs de demain.

Nous souhaitons que soit créé un dispositif offrant aux jeunes la possibilité de disposer de places de spectacles à un tarif très accessible, tarif qui serait compensé par une prise en charge de l'État afin d'encourager les producteurs et les salles de spectacles à accueillir davantage les jeunes.

## 4. DROIT DU PRODUCTEUR

À l'ère du numérique, il est indispensable pour les producteurs de spectacle vivant de créer et de reconnaître à nos entreprises un « droit du producteur » dont bénéficient actuellement les producteurs audiovisuels, les producteurs phonographiques ainsi que les artistes.

Au moment où nous développons nos activités de numérisation des spectacles, il n'est pas acceptable que nos entreprises ne disposent pas de la reconnaissance du « droit du producteur » du spectacle lui permettant de défendre la propriété de ses productions et de bénéficier de la copie privée et des rémunérations des GAFA pour l'utilisation de leurs œuvres (concerts de musique, pièces de théâtres, spectacles de cirque, d'humour... qui fleurissent sur Internet). Cela leur permettrait de créer leurs projets artistiques avec de nouvelles perspectives de diffusion, notamment dans ce contexte bouleversé des modes classiques de diffusion du spectacle « live », en partie dû à la pandémie.

Parallèlement, le SNES demande au ministère de la Culture que soient favorisées les captations dans le spectacle vivant sur le plan social comme sur le plan économique.

## 5. MEILLEURE OUVERTURE DES STRUCTURES PUBLIQUES AUX SPECTACLES D'INITIATIVE PRIVÉE

Il nous semble important que soit facilité l'accueil des spectacles d'initiative privée dans les scènes publiques (notamment dans les Scènes nationales) au vu du nombre de salles et de villes dans lesquelles nos spectacles souhaiteraient pouvoir être présentés.

## 6. RECONNAISSANCE DE L'INITIATIVE PRIVÉE AU SEIN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Même si le ministère de la Culture, par l'intermédiaire de la DGCA (Direction Générale de la Création Artistique) s'est montré très réactif et a fait preuve de soutien durant toute la crise sanitaire, nous demandons la création d'un service dédié au secteur privé, qui pourrait prendre la forme d'une sous-direction au sein du ministère de la Culture.

Aujourd'hui l'État a son rôle à jouer dans l'accompagnement du secteur privé, pour qu'il travaille plus encore, au quotidien, avec le secteur public et le ministère de la Culture.

## 7. FAVORISER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Le SNES sollicite de longue date la simplification des démarches dans l'accueil de spectacles et d'artistes étrangers, ainsi qu'un accompagnement amplifié afin de soutenir les spectacles à l'export.

## 8. CRÉATION D'UN CRÉDIT D'IMPÔT CIRQUE

Le SNES demande la mise en place d'un crédit d'impôt en faveur des spectacles de cirque, discipline qui, à l'inverse de la musique, de l'humour et du théâtre, ne bénéficie pas aujourd'hui d'un tel dispositif. Rétablir cette équité permettrait de soutenir davantage la création et l'emploi dans ce secteur d'activités actuellement en pleine mutation, d'accompagner ses transformations et de contribuer à pérenniser le patrimoine du cirque.

*Le SNES, Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles, représente et défend 330 entreprises du spectacle vivant privé : producteurs, entrepreneurs de tournées, compagnies, lieux de spectacles, festivals, cirques... ; dans toutes les disciplines artistiques : théâtre, variétés, humour, danse, opéra, musiques actuelles, musique classique, cirque, jeune public... [www.spectacle-snes.org](http://www.spectacle-snes.org)*

**CONTACT PRESSE** Chrystèle JONGENELEN

01 42 97 52 27 / 06 33 13 81 58 [chrystele.jongenelen@spectacle-snes.org](mailto:chrystele.jongenelen@spectacle-snes.org)